

## Appel du Bureau national du Snesup-FSU contre le projet de loi Travail et pour la revalorisation de nos traitements

### Grèves et manifestations, jeudi 31 mars 2016

Les mobilisations des 9, 17, 22 et 24 mars 2016 ont infléchi le projet de loi Travail et ont conduit le gouvernement à dégeler symboliquement le point d'indice des fonctionnaires.

Concernant la fonction publique, le compte n'y est pas : **le coup de pouce de 1,2% d'augmentation en février 2017 ne peut être une réponse au recul de 8% du pouvoir d'achat qui a été concédé depuis 2010**. Depuis cette date, c'est plus de sept milliards d'euros d'économie qui ont été faits sur le dos des fonctionnaires. Dans l'enseignement supérieur, le non recrutement de personnel à la hauteur de la croissance des effectifs étudiants a procuré depuis quatre ans un milliard et demi d'économie supplémentaire au prix de **dégradations de nos conditions de travail**. L'amélioration des grilles de carrière des enseignants et des enseignants chercheurs reste à négocier dans le cadre de l'agenda social en avril et mai 2016.

Concernant la nouvelle version du projet de loi Travail, les mesurette du projet de loi en faveur des salarié-e-s, telles que le Compte personnel d'activité (CPA), sont des coquilles vides non financées et ne peuvent aucunement compenser les profondes régressions contenues dans la loi. Si les employeurs hors la loi ne pourront plus « sécuriser » leurs licenciements abusifs par des indemnités plafonnées (le barème devenant indicatif au lieu de contraignant pour les prud'hommes), les modifications du projet de loi, proposées par le gouvernement lundi 14 mars, ne changent pas l'objectif du texte : **inverser la hiérarchie des normes, réduire les recours des salarié-es, contourner les accords majoritaires des syndicats, sous-payer les heures supplémentaires et faciliter les licenciements**. Or, nombre d'économistes, y compris au sein de l'OCDE et du FMI, ont démontré que **ces mesures augmentent les inégalités, précarisent les salarié-e-s et ne permettent pas de réduire le chômage**. Enfin, ce projet de loi prévoit des mesures néfastes concernant la **collecte de la taxe d'apprentissage pour les établissements d'enseignement** et organise le **dévolement du dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE)**.

Aussi le **Bureau National du SNESUP-FSU appelle** à lutter contre la nouvelle version du projet de loi « Travail » et pour cela à **se mettre en grève et à manifester le 31 mars**. Cette journée devrait voir converger toutes les revendications. Le gouvernement devra y répondre et faire de nouvelles propositions. Un retrait du projet de loi, de nouveaux droits pour les salariés et des grilles de carrières plus favorables aux agents de la fonction publique sont attendus par les organisations syndicales et les organisations de jeunesse. Pour exiger le succès de ces revendications, soyons au rendez-vous : organisons des assemblées générales, diffusons cet appel à l'action et retrouvons nous tous ensemble, aux rassemblements et manifestations.

Tracts, dossiers et liens utiles disponibles en ligne sur notre site : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr) (dossier Loi travail et onglet « Votre métier/tracts et affiches »)